



Montreuil, le 23 mars 2017

Le SNEMG sonne l'alerte quant aux dangers de la réforme du 3^e cycle des études médicales pour la démographie dans les territoires

Au mépris des discussions menées ces dernières années dans le cadre de la réforme du 3^e cycle des études médicales, les tutelles sont en voie de valider deux décisions qui auront des conséquences délétères et durables pour le système de santé.

La situation actuelle est pourtant déjà préoccupante. Le nombre d'étudiants orientés vers la médecine générale à l'issue des épreuves **va baisser de 50% à moins de 40%**, la moitié des étudiants obtenant leur diplôme de médecine générale **se détournent de l'exercice** entraînant **une progression alarmante des zones médicalement désertifiées**. Dans ce contexte, les tutelles décident sans s'entretenir avec les enseignants généralistes que :

- le diplôme d'études spécialisées (D.E.S) de médecine générale restera à 3 ans sans perspective du passage à 4 ans. Ce principe avait pourtant été publiquement acté par M. Thierry Mandon, secrétaire général de l'enseignement supérieur et de la recherche lors de la grande conférence de santé.
- les formations spécifiques transversales (FST = formations complémentaires pouvant être réalisées à l'issue du D.E.S) seront ouvertes et étendues à de nombreuses pratiques incompatibles avec un exercice plein et entier de la médecine générale.

Pour les territoires, il s'agirait donc d'une contre-réforme puisque tous les éléments décourageant actuellement 50% des internes à exercer la médecine générale à l'issue de l'obtention de leur diplôme sont pérennisés. Il y aura donc encore moins d'internes de médecine générale formés.

Le médecin généraliste, qualifié de « pivot », de « chef d'orchestre » du système de santé et prenant le patient dans sa globalité, gérant un champ immense de situations complexes, resterait un professionnel requérant la formation la moins longue de toute. Les enseignants ont pourtant constaté l'impossibilité à atteindre le niveau requis à l'issue de 3 ans seulement de D.E.S pour la majorité des étudiants.

De plus, le D.E.S de 3 ans resterait la voie de transit privilégiée pour un exercice autre que la médecine générale via les FST détournant les étudiants de l'exercice de la médecine générale.

Outre les dangers pour les territoires et les patients déjà durement touchés par la désertification, le SNEMG alerte les futurs médecins généralistes sur le risque de ces décisions les concernant. En l'absence de mesures destinées à les former dans les territoires et donc à les inciter à s'installer, nos responsables politiques risquent d'être tentés par limiter leur droit d'installation. Le SNEMG rappelle les tentatives récentes et rejetées de justesse par l'assemblée nationale de faire adopter le conventionnement sélectif.



Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale

3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

Tél. : 01.75.62.22.90

Par conséquent, le SNEMG a décidé de dénoncer publiquement les éléments d'une contre-réforme pour les patients, les territoires, les internes et la médecine générale. Compte tenu des conséquences graves de telles décisions, le SNEMG va prendre ses responsabilités devant ces décisions qui préfigurent une situation sanitaire insoutenable.

L'ensemble du bureau du SNEMG